

No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE
DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE
VILLE, LE 6 JUIN 2018, À 20 H.

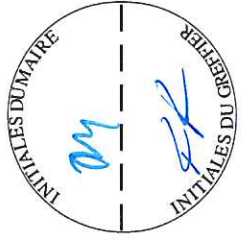
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE
Projet de règlement no 497-A concernant les ententes relatives
aux travaux municipaux et remplaçant le règlement no 368

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Rémi Raymond, directeur général adjoint et
greffier

Est absent : M. Vincent Tanguay, directeur général

ORDRE DU JOUR

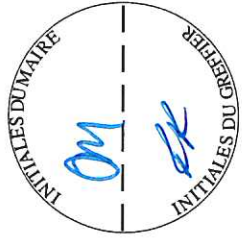
- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1** Séance ordinaire du 2 mai 2018
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1** Vente pour taxes - Mandat notaire
 - 5.2** Vente pour taxes - Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la Ville
 - 5.3** Vente pour taxes - Ordonnance de vente
 - 5.4** Confirmation - Adhésion au contrat d'assurances collectives - Achat regroupé solution UMQ
 - 5.5** Démission - Chef de division urbanisme
 - 5.6** Démission - Conseillère en environnement et développement durable



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

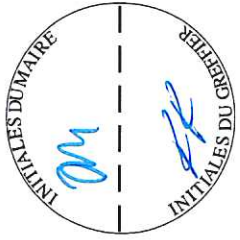
- 5.7** Autorisation de signature - Lettres d'entente entre la Ville de Carignan et le Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 3508
- 6 FINANCES**
- 6.1** Déboursés du mois de mai 2018
- 6.2** Transfert budgétaire
- 6.2.1** Transfert budgétaire TP - Frais d'entretien
- 6.2.2** Transfert budgétaire TP - Aménagement buttoir
- 6.2.3** Transfert budgétaire TP – Étangs
- 6.3** Dépôt - Liste des engagements mai 2018
- 6.4** Radiation de solde de facturations diverses
- 6.5** Renonciation - Financement non utilisé au fonds de roulement et autres fonds au 30 avril 2018
- 6.6** Adoption - Politique de gestion des surplus
- 6.7** Adoption - Politique de gestion des investissements
- 6.8** Affectation surplus affecté - Dette à l'ensemble
- 6.9** Concordance - Emprunt par billets
- 6.10** Emprunt par appel d'offres public
- 6.11** Appropriation surplus affecté - Installation sportive et parc
- 6.12** Dépôt - Rapport financier 2017 consolidé
- 7 TRAVAUX PUBLICS**
- 7.1** Autorisation - Regroupement de l'UMQ - Achat de produits chimiques
- 7.2** Autorisation - Regroupement de l'UMQ - Achat de sulfate d'aluminium
- 7.3** Autorisation - Achat d'une voiture électrique
- 7.4** Autorisation de paiement - Travaux supplémentaires - Dénivellement du réseau routier
- 7.5** Affectation - Surplus affecté eau et égout



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

- 7.6** Mandat - Auscultation de chaussées
- 7.7** Embauche d'une étudiante en secrétariat - Travaux publics
- 7.8** Octroi de contrat - Travaux de dragage aux étangs aérés
- 7.9** Octroi de contrat - Pose de béton bitumineux
- 8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1** Demande de dérogation mineure 2018-020 - Lots 2 600 098 et 3 157 612 - 1843, rue des Roses
- 8.2** Demande de dérogation mineure 2018-026 - Lot 2 600 257 - 2533, chemin Bellerive
- 8.3** Demande de PIIA 2018-021 - Lots 2 600 098 et 3 157 612 - 1843, rue des Roses
- 8.4** Demande de PIIA 2018-022 - Lot 2 600 441 - 2171, rue des Roses
- 8.5** Demande de PIIA 2018-025 - Lot 2 600 427 - 2017, rue des Roses
- 8.6** Demande de PIIA 2018-027 - Lot 2 346 287 - 3050, chemin Sainte-Thérèse
- 8.7** Demande CPTAQ 2018-023 - Lots 6 085 190 et 6 085 191 - 1708, chemin Bellevue
- 8.8** Employés étudiants au Service d'urbanisme et de l'aménagement du territoire - Été 2018
- 8.9** Autorisation de signature - Demande de réserve naturelle - Pointe nord de l'île aux Lièvres
- 8.10** Embauche - Poste temporaire - Chargée de projets - Agrile du frêne
- 9 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1** Embauche de deux étudiants - Moniteurs des camps de jour
- 10.2** Embauche - Étudiants moniteurs des camps de jour - Projet « Aux camps à vélo »
- 10.3** Création d'un fonds de caisse - Service du loisir



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

- 10.4** Protocole d'entente - Parc-école Carignan-Salières
- 10.5** Autorisation de passage - Route sans fin
- 10.6** Entente de remboursement - Frais de non-citoyenneté et développement de la ringuette à Carignan
- 10.7** Autorisation - Barrage routier - Chevaliers de Colomb - 26 et 27 octobre 2018
- 10.8** Demande de participation - Programme-souvenir 2018 - Société d'Agriculture du Chambly Régional

11 RÉGLEMENTATION

- 11.1** Adoption - Règlement no 497-A
- 11.2** Avis de motion - Règlement no 84-5
- 11.3** Avis de motion - Règlement no 501-A
- 11.4** Avis de motion - Règlement no 503-A
- 11.5** Avis de motion - Règlement no 483-2-U

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

- 13.1** Embauche - Chef de division urbanisme par intérim
- 13.2** Modification - Responsable des dossiers municipaux - Résolution 18-04-115
- 13.3** Nomination - Représentant - Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

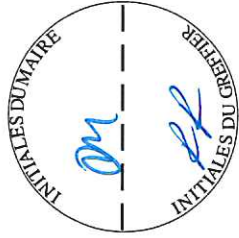
1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-06-183

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

18-06-184

4.1 Séance ordinaire du 2 mai 2018

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2018.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

18-06-185

5.1 Vente pour taxes - Mandat notaire

CONSIDÉRANT que le greffier de la Ville de Carignan doit donner un avis public du jour, de l'heure et de l'endroit où aura lieu la vente à l'enchère des immeubles conformément à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que la description de certains immeubles, devant faire l'objet de la vente à l'enchère n'est pas conforme aux dispositions du Code civil du Québec pour permettre éventuellement l'inscription d'un acte relativement à un transfert de propriété en faveur des adjudicataires;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la notaire Lyne Darche;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

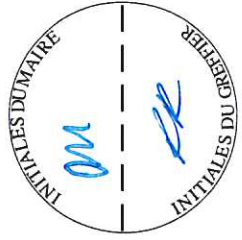
DE mandater la notaire Lyne Darche afin d'effectuer les recherches nécessaires à l'égard des immeubles à être vendus lors de la vente à l'enchère du 18 juillet 2018 et ce, conformément au Code civil du Québec;

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionnée(s) au poste budgétaire 02-14000-412.

18-06-186

5.2 Vente pour taxes - Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la Ville

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 18 juillet 2018, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE nommer le trésorier mandataire de la Ville de Carignan en vue d'acquérir, pour et au nom de la Ville de Carignan, certains immeubles qui ne trouveront pas d'adjudicataire lors de la vente pour taxes du 18 juillet 2018, devant se tenir à la salle du conseil au 2555, chemin Bellevue à Carignan;

QUE le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant d'adjudication;

QUE le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

18-06-187

5.3 Vente pour taxes - Ordonnance de vente

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par le trésorier et entend ordonner au greffier de procéder à la vente pour défaut des taxes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes*, l'acquéreur, à l'expiration du délai d'un an après ladite vente, a droit à un acte de vente de la part du conseil municipal;

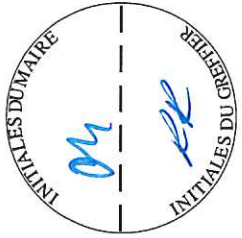
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les ventes définitives pour ces lots;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ORDONNER au greffier ou en son absence, au greffier-adjoint de la Ville, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires, à l'enchère publique, le 18 juillet 2018 à 9 h et ce, à la salle du Conseil de la Ville de Carignan située au 2555, chemin Bellevue, les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurant à l'annexe 1 de la présente résolution;

DE procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

QUE le conseil municipal autorise la vente des lots adjugés lors de la vente pour non-paiement de taxes le 18 juillet 2018;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte inhérent à la présente résolution.

18-06-188

5.4 Confirmation - Adhésion au contrat d'assurances collectives - Achat regroupé solution UMQ

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Solution UMQ, la Ville de Carignan et le Conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024;

CONSIDÉRANT que la firme de consultants Mallette actuaire inc. s'est déjà vue octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT que la rémunération prévue au contrat de Solution UMQ, à octroyer est de 0,65 % à la firme de consultants Mallette actuaire inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à la firme de consultants Mallette actuaire inc.;

EN CONSÉQUENCE :

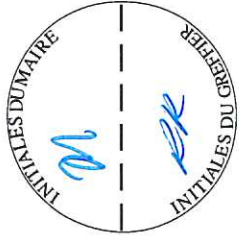
Il est proposé Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récrité au long;

QUE le Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement Solution UMQ sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, soit pour la période 2019-2024;

QUE la Ville de Carignan mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville de Carignan s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Ville à la firme de consultants Mallette actuaire inc., dont la Ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

QUE la Ville de Carignan s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat à la firme de consultants;

QUE la Ville de Carignan accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjugé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

18-06-189

5.5 Démission - Chef de division urbanisme

CONSIDÉRANT la démission de madame Christine Ménard, chef de division urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la démission de madame Christine Ménard;

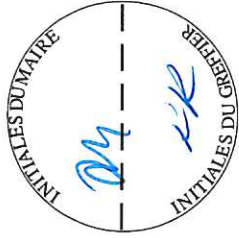
QUE le conseil municipal de Carignan remercie madame Christine Ménard pour plus de onze (11) ans de loyaux services et lui souhaite tout le succès dans ses projets futurs.

18-06-190

5.6 Démission - Conseillère en environnement et développement durable

CONSIDÉRANT la démission de madame Annabelle Landry, conseillère en environnement et développement durable;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la démission de madame Annabelle Landry;

QUE le conseil municipal de Carignan remercie madame Annabelle Landry pour ses loyaux services et lui souhaite tout le succès dans ses projets futurs.

18-06-191

5.7 Autorisation de signature - Lettres d'entente entre la Ville de Carignan et le Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 3508

CONSIDÉRANT les lettres d'entente numéros 2018-01, 2018-02 et 2018-03 annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire et la direction générale à signer pour et au nom de la Ville, les lettres d'entente numéros 2018-01, 2018-02 et 2018-03.

6 FINANCES

18-06-192

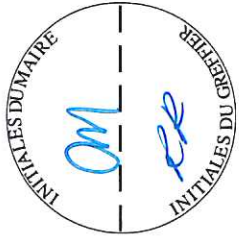
6.1 Déboursés du mois de mai 2018

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de mai 2018 pour un montant de 68 456,98 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de mai 2018, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 857 616,36 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).



No de résolution
ou annotation

18-06-193

Ville de Carignan

6.2 Transfert budgétaire

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

- a) Afin de couvrir les dépenses de services professionnels à l'urbanisme

Montant	Description du poste	Numéro de poste
24 000 \$	Quote part – M.R.C. - Matières recyclables	02-452-10-951

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
24 000 \$	Honoraires professionnels	02-610-00-411

18-06-194

6.2.1 Transfert budgétaire TP - Frais d'entretien

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

- a) Afin de couvrir les frais d'entretien de garage, d'équipements et de déplacement

Montant	Description du poste	Numéro de poste
12 000 \$	Asphalte - Nids de poules	02-320-00-626

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
5 000 \$	Entretien bâtiment – Garage	02-310-00-522
5 000 \$	Entretien – Équipements	02-310-00-529
2 000 \$	Déplacements autres	02-310-00-310



No de résolution
ou annotation

18-06-195

Municipalité de Carignan

6.2.2 Transfert budgétaire TP - Aménagement buttoir

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les travaux d'aménagement du buttoir - Secteur Carrière

Montant	Description du poste	Numéro de poste
15 000 \$	Asphalte	02-320-00-626

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
15 000 \$	Entretien parc	02-701-50-519

18-06-196

6.2.3 Transfert budgétaire TP - Étangs

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les dépenses anticipées 2018 – Étangs

Montant	Description du poste	Numéro de poste
16 000 \$	Tarifs égouts	01-212-12-070

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
16 000 \$	Entretien des étangs	02-414-00-521

6.3 Dépôt - Liste des engagements mai 2018

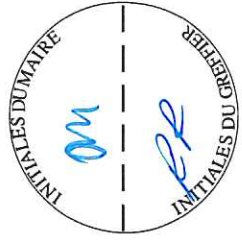
Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 17 avril 2018 au 17 mai 2018.

18-06-197

6.4 Radiation de solde de facturations diverses

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen des dossiers de créances à recevoir, il y a lieu de radier certains soldes enregistrés « à recevoir » aux livres, mais qui dans les faits ne seront pas encaissés;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la radiation des soldes de facturations diverses selon la liste datée du 10 mai 2018 pour un montant total de 63,27 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-19000-940.

18-06-198

6.5 Renonciation - Financement non utilisé au fonds de roulement et autres fonds au 30 avril 2018

CONSIDÉRANT les résolutions 17-01-17 et 18-01-14 décrétant des dépenses d'immobilisations financées par le fonds de roulement pour les projets suivants :

17-05 : Acquisition matériel et licence - service génie

18-02 : Remplacement de serveur et autres équipements réseau

18-03 : Remplacement copieur

CONSIDÉRANT que ces dépenses, une fois effectuées, s'avèrent globalement inférieures au montant du financement autorisé, ainsi il y a lieu de retourner au fonds de roulement le montant non dépensé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement, la partie du montant de financement approuvée, mais non utilisée pour un total de 9715,38 \$;

D'AMENDER les résolutions 17-01-17 et 18-01-14 de façon à ce que les montants faisant objet de renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés du fonds d'administration au fonds de roulement.

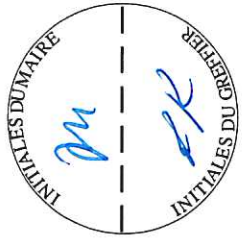
18-06-199

6.6 Adoption - Politique de gestion des surplus

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'assurer une gestion responsable et prudente des finances tout en maintenant une situation budgétaire équilibrée ainsi qu'un seuil minimal de surplus non affectés encadré par des règles d'utilisation;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de définir les modalités de constitution et d'utilisation des surplus affectés;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application, la Politique de gestion des surplus de la Ville de Carignan datée de mars 2018.

18-06-200

6.7 Adoption - Politique de gestion des investissements

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de veiller à la conservation et à la préservation de ses actifs;

CONSIDÉRANT que la Ville doit pourvoir au développement des infrastructures pour assumer son rôle et responsabilités futurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application, la Politique de gestion des investissements de la Ville de Carignan datée d'avril 2018.

18-06-201

6.8 Affectation surplus affecté - Dette à l'ensemble

CONSIDÉRANT le rapport financier 2017 consolidé et vérifié;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des surplus de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

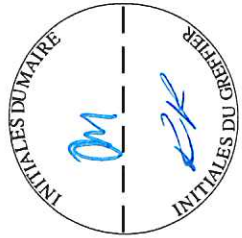
D'AUTORISER l'affectation de 688 000 \$ au surplus affecté dette à long terme.

18-06-202

6.9 Concordance - Emprunt par billets

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Carignan souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 283 900 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
429-E	318 800 \$
431-E	178 300 \$
439-1-E	786 800 \$



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts n^{os} 429-E, 431-E et 439-1-E, la Ville de Carignan souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan avait le 11 juin 2018, un emprunt au montant de 1 620 000 \$, sur un emprunt original de 2 231 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts n^{os} 429-E, 431-E et 439-1-E;

CONSIDÉRANT qu'en date du 11 juin 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 13 juin 2018, inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts n^{os} 429-E, 431-E et 439-1-E;

EN CONSÉQUENCE :

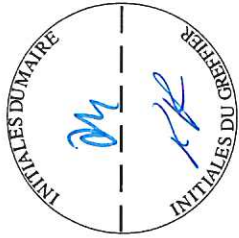
Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 13 juin 2018;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
- les billets seront signés par le maire et le trésorier;
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	100 800 \$	
2020	104 000 \$	
2021	107 100 \$	
2022	110 500 \$	
2023	113 900 \$	(à payer en 2023)
2023	747 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et les suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n^{os} 429-E, 431-E et 439-1-E soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

compter du 13 juin 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou la partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 13 juin 2018, le terme original des règlements d'emprunts n^{os} 429-E, 431-E et 439-1-E, soit prolongé de deux (2) jours.

18-06-203

6.10 Emprunt par appel d'offres public

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 juin 2018, au montant de 1 283 900 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1– BANQUE ROYALE DU CANADA

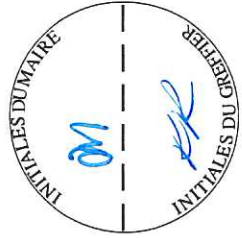
Remboursement	Taux d'intérêt	Année
100 800 \$	3,27000 %	2019
104 000 \$	3,27000 %	2020
107 100 \$	3,27000 %	2021
110 500 \$	3,27000 %	2022
861 500 \$	3,27000 %	2023
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,27000 %

2– FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

Remboursement	Taux d'intérêt	Année
100 800 \$	2,25000 %	2019
104 000 \$	2,50000 %	2020
107 100 \$	2,70000 %	2021
110 500 \$	2,85000 %	2022
861 500 \$	3,00000 %	2023
Prix : 98,46000		Coût réel : 3,33358 %

3– CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE

Remboursement	Taux d'intérêt	Année
100 800 \$	3,38000 %	2019
104 000 \$	3,38000 %	2020
107 100 \$	3,38000 %	2021
110 500 \$	3,38000 %	2022
861 500 \$	3,38000 %	2023
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,38000 %



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Carignan accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 13 juin 2018 au montant de 1 283 900 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunts n^{os} 429-E, 431-E et 439-1-E, au pair, au coût réel de 3,27 %, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

Remboursement	Taux intérêt	Date de versement
100 800 \$	3,27 %	13 juin 2019
104 000 \$	3,27 %	13 juin 2020
107 100 \$	3,27 %	13 juin 2021
110 500 \$	3,27 %	13 juin 2022
861 500 \$	3,27 %	13 juin 2023

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

18-06-204

6.11 Appropriation surplus affecté - Installation sportive et parc

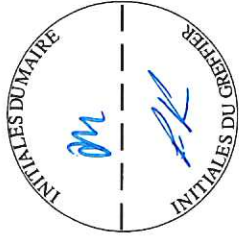
CONSIDÉRANT le rapport financier 2017 consolidé de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT le montant de 973,28 \$ au titre de surplus affecté - Installation sportive et parc;

CONSIDÉRANT que seule une résolution permet d'utiliser ou réaffecter le montant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

D'AUTORISER l'appropriation du montant de 973,28 \$ au surplus affecté - Installation sportive et parc afin de le retourner au surplus non affecté.

6.12 Dépôt - Rapport financier 2017 consolidé

Suite à la présentation par le maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport financier 2017 consolidé.

7 TRAVAUX PUBLICS

18-06-205

7.1 Autorisation - Regroupement de l'UMQ - Achat de produits chimiques

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

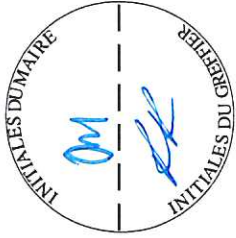
CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ, une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'Hypochlorite de sodium et du PAX-XL6 liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019 et 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192020 mis en place par l'UMQ couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 et visant l'achat d'Hypochlorite de sodium et de PAX-XL6 liquide nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

18-06-206

7.2 Autorisation - Regroupement de l'UMQ - Achat de sulfate d'aluminium

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sulfate d'aluminium (alun);



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ, une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019, 2020 et 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

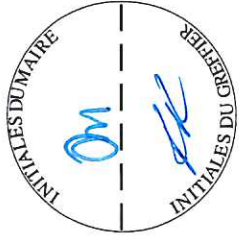
QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192021 mis en place par l'UMQ couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 et visant l'achat de sulfate d'aluminium (alun) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

18-06-207

7.3 Autorisation - Achat d'une voiture électrique

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et livraison d'une voiture électrique de marque Nissan Leaf;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

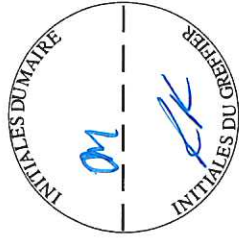
Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de fourniture et livraison d'une voiture électrique de marque Nissan Leaf au concessionnaire Coupal Brassard Chambly pour la somme de 39 913,57 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER l'ouverture de l'enveloppe budgétaire de 35 000 \$ pour le projet 18-05 - Véhicule électrique et prise électrique qui sera financé par le fonds de roulement;

QUE les dépenses prévues à cette enveloppe budgétaire soient payables par le fonds des immobilisations, financées par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en trois (3) versements annuels, égaux et consécutifs, à compter de l'année 2019.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire du fonds de roulement projet 18-05.



No de résolution
ou annotation

18-06-208

Ville de Carignan

7.4 Autorisation de paiement - Travaux supplémentaires - Déneigement du réseau routier

CONSIDÉRANT la résolution 15-08-301 octroyant le contrat pour le déneigement du réseau routier de la Ville de Carignan, pour une période de trois (3) ans, soit les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, à l'entreprise Bricon;

CONSIDÉRANT que ledit mandat fut établi en fonction de voies de circulation prédéterminées à déneiger;

CONSIDÉRANT l'ajout de nouvelles rues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 9 729,01 \$ à l'entreprise Bricon, afin de couvrir les coûts supplémentaires de déneigement du réseau routier pour la saison 2017-2018;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-33000-443.

18-06-209

7.5 Affectation - Surplus affecté eau et égout

CONSIDÉRANT le rapport financier 2017 consolidé et vérifié;

CONSIDÉRANT un écart favorable entre le budget amendé 2017 et le réel 2017 pour l'activité eau et égout;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des surplus;

EN CONSÉQUENCE :

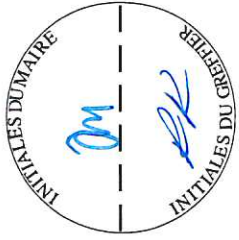
Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'affectation de 337 973 \$ au surplus affecté eau et égout.

18-06-210

7.6 Mandat - Auscultation de chaussées

CONSIDÉRANT que la firme SNC-Lavalin est propriétaire et fournisseur unique du logiciel d'exploitation SGC4 utilisé par la Ville depuis plus de sept (7) ans pour la gestion des chaussées;



No de résolution
ou annotation

Ville de Varignan

CONSIDÉRANT que le prix soumis est de 21 902,74 \$ et qu'il peut être octroyé de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'auscultation de chaussées au montant de 21 902,74 \$ taxes incluses à la firme SNC-Lavalin GEM Québec Inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-411.

18-06-211

7.7 Embauche d'une étudiante en secrétariat - Travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations de Michel Hugron, directeur du Service des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Isabelle Martineau à titre d'étudiante en secrétariat;

QUE cet embauche soit rétroactive au 4 juin 2018;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-181.

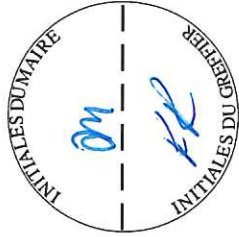
18-06-212

7.8 Octroi de contrat - Travaux de dragage aux étangs aérés

CONSIDÉRANT que les travaux sont nécessaires et urgents afin d'assurer la continuité des opérations des étangs;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été recommandés par la firme d'ingénierie Tetra Tech;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER un mandat supplémentaire pour les travaux de dragage aux étangs aérés à la firme Excent environnement inc. pour la somme de 46 900 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41400-521.

18-06-213

7.9 Octroi de contrat - Pose de béton bitumineux

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la mise en place de béton bitumineux à différents endroits sur le réseau routier;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de pose de béton bitumineux à la firme Marius Morier et Fils Ltée pour la somme de 52 796,52 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-32000-625.

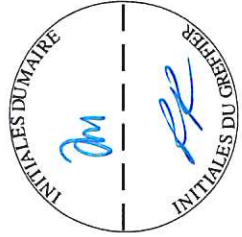
18-06-214

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Demande de dérogation mineure 2018-020 - Lots 2 600 098 et 3 157 612 - 1843, rue des Roses

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputées conformes, la construction d'une résidence unifamiliale d'une superficie d'implantation au sol de 441 m², ainsi qu'une porte de garage de 4,27 m de hauteur (14 pieds), alors que la réglementation en vigueur autorise respectivement une superficie maximale d'implantation du bâtiment principal de 250 m² pour un terrain d'une superficie de plus de 1 500 m² et une hauteur maximale de 2,75 m (9 pieds), et ce, conditionnellement à ce qu'un volet automatisé soit construit sur la porte de garage;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputées conformes la construction d'une résidence unifamiliale d'une superficie d'implantation au sol de 441 m², ainsi qu'une porte de garage de 4,27 m de hauteur (14 pieds), pour la propriété sise au 1843, rue des Roses, soit les lots 2 600 098 et 3 157 612.

18-06-215

8.2 Demande de dérogation mineure 2018-026 - Lot 2 600 257 - 2533, chemin Bellerive

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de permettre un agrandissement de résidence soit un garage rattaché à 6,60 mètres de la ligne avant, alors que la réglementation en vigueur exige une marge de recul avant minimale de 11 mètres pour cette zone.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de permettre l'agrandissement d'une résidence soit un garage rattaché à 6,60 mètres de la ligne avant, pour la propriété sise au 2533, chemin Bellerive, soit le lot 2 600 257.

18-06-216

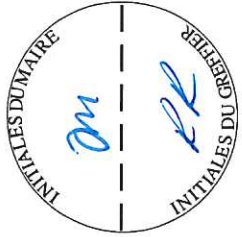
8.3 Demande de PIIA 2018-021 - Lots 2 600 098 et 3 157 612 - 1843, rue des Roses

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage intégré sur les lots 2 600 098 et 3 157 612 pour le 1843, rue des Roses, secteur de l'île Goyer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage intégré, tel qu'illustré au plan de Martin Brabant, technologue, projet daté du 23 mars 2018 et au plan projet d'implantation préparé par Denicourt, arpenteur-géomètre, daté du 15 mars 2018, minutes 5542, dossier 21978, pour la propriété sise au 1843, rue des Roses, soit les lots 2 600 098 et 3 157 612.



No de résolution
ou annotation

18-06-217

8.4 Demande de PIIA 2018-022 - Lot 2 600 441 - 2171, rue des Roses

CONSIDÉRANT les demandes 16-PIIA-13 et PIIA-2017-044 approuvant respectivement le projet de construction résidentielle et la modification des ouvertures en façade et le remplacement de la pierre par du bois;

CONSIDÉRANT la nouvelle demande de PIIA concernant une demande modification des revêtements extérieurs de la résidence située sur le lot 2 600 441 au 2171, rue des Roses dans la zone H-004 dans le secteur de l'île Goyer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la modification au PIIA concernant la modification des revêtements extérieurs d'une résidence, pour la propriété sise au 2171, rue des Roses, soit le lot 2 600 441.

18-06-218

8.5 Demande de PIIA 2018-025 - Lot 2 600 427 - 2017, rue des Roses

CONSIDÉRANT les demandes 15-PIIA-31 et 17-PIIA-018 approuvant respectivement le plan de construction résidentielle et la modification de ce dernier;

CONSIDÉRANT la nouvelle demande de modification au PIIA concernant la modification des revêtements extérieurs ainsi que la modification de trois (3) fenêtres pour la résidence située sur le lot 2 600 427 au 2017, rue des Roses dans la zone H-004 dans le secteur de l'île Goyer;

EN CONSÉQUENCE :

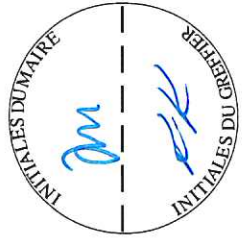
Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de modification au PIIA concernant les revêtements extérieurs ainsi que la modification de trois (3) fenêtres, pour la propriété sise au 2017, rue des Roses, soit le lot 2 600 427.

18-06-219

8.6 Demande de PIIA 2018-027 - Lot 2 346 287 - 3050, chemin Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant un projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale soit l'ajout d'un



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

vestibule chauffé à l'entrée principale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet d'agrandissement de la résidence unifamiliale, tel qu'illustré au plan projet de Réjean Gauthier, technologue, daté du 6 avril 2018 et au plan projet d'implantation préparé par Bérard Tremblay arpenteur-géomètre, daté du 3 août 2009, minutes 25465, dossier 16913, pour la propriété sise au 3050, chemin Sainte-Thérèse, soit le lot 2 346 287.

18-06-220

8.7 Demande CPTAQ 2018-023 - Lots 6 085 190 et 6 085 191 - 1708, chemin Bellevue

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation d'un bâtiment ou d'un terrain à des fins autres qu'agricoles a été déposée, soit de permettre la tenue d'un concert aux profits de la Fondation Québécoise du Cancer sur une parcelle de terrain du 1708, chemin Bellevue, le 1^{er} septembre 2018 avec approximativement 300 invités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la tenue d'un concert aux profits de la Fondation Québécoise du Cancer pour une parcelle du terrain situé au 1708, chemin Bellevue, soit les lots 6 085 190 et 6 085 191.

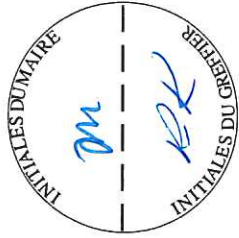
18-06-221

8.8 Employés étudiants au Service d'urbanisme et de l'aménagement du territoire - Été 2018

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Julie Guilmain, urbaniste, du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

D'EMBAUCHER madame Julie Larivière à titre d'inspecteur municipal étudiant niveau 1 pour l'été 2018 pour un maximum de 14 semaines;

D'EMBAUCHER monsieur Kevin Larrivée à titre d'inspecteur municipal étudiant niveau 2 pour l'été 2018 pour un maximum de 14 semaines;

DE nommer madame Julie Larivière et Kevin Larrivée à titre de fonctionnaire désigné et ce, en conformité avec le règlement des permis et certificats numéro 485-U;

QUE ces embauches soient rétroactives au 22 mai 2018;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-181 sous réserve d'un transfert budgétaire au montant de 8 000 \$ provenant du 02-61000-151 et d'un autre transfert budgétaire au montant de 14 183,80 \$ provenant du 01-21100-000.

18-06-222

8.9 Autorisation de signature - Demande de réserve naturelle - Pointe nord de l'île aux Lièvres

CONSIDÉRANT les termes et conditions de la demande du programme d'aide financière de la Trame verte et bleu du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que la préservation des espaces boisés constitue un élément indispensable quant à la qualité de vie des citoyens;

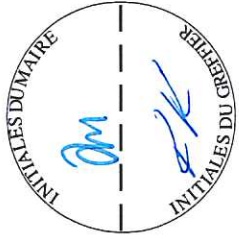
CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan est propriétaire du lot 2 599 773;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a le désir de protéger définitivement et à perpétuité le terrain en question;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire faire attribuer au terrain un statut de protection garantissant le maintien de l'intégrité écologique du milieu naturel;

CONSIDÉRANT que le caractère de conservation des milieux naturels se trouvant sur ce lot et la capacité de support de cet écosystème devront être respectés;

CONSIDÉRANT que la création d'une réserve naturelle est un outil mis à la disposition de tous les propriétaires désirant protéger



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

légalement leur terrain, par un acte volontaire, résultant en une entente de conservation notariée liant les terrains au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au moyen d'une reconnaissance qui peut être perpétuelle;

CONSIDÉRANT que le terrain à désigner possède les caractéristiques demandées pour être reconnu comme réserve naturelle, sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager présentant un intérêt qui justifie sa conservation (article 54 de la loi);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil confirme par cette résolution sa volonté d'obtenir la reconnaissance de réserve naturelle et d'enclencher les procédures visant à faire reconnaître le lot 2 599 773 comme réserve naturelle au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01);

D'AUTORISER madame Annabelle Landry, conseillère en environnement et développement durable, à signer le formulaire de demande de réserve naturelle;

D'AUTORISER madame Annabelle Landry à déposer, pour et au nom de la Ville de Carignan, la demande de réserve naturelle;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante ou le directeur général à signer tous documents afférents à ladite demande.

18-06-223

8.10 Embauche - Poste temporaire - Chargée de projets - Agrile du frêne

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Annabelle Landry, conseillère en environnement et développement durable du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Frédérique Beaulieu à titre de chargée de projets pour l'agrile du frêne, pour une période de 26 semaines, s'échelonnant du 11 juin au 7 décembre 2018;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Carignan

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-47000-181.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18-06-224

10.1 Embauche de deux étudiants - Moniteurs des camps de jour

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Élodie Leroux et monsieur Simon Grégoire à titre de moniteurs des camps de jour au service du loisir pour la saison estivale 2018;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-181.

18-06-225

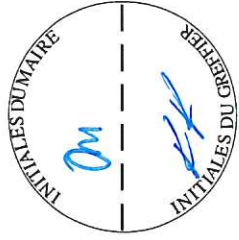
10.2 Embauche - Étudiants moniteurs des camps de jour - Projet « Aux camps à vélo »

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER messieurs Jonathan Fréchette et Xavier Lebeau à titre de moniteurs dans le cadre du projet « Aux camps à vélo »;



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-181.

18-06-226

10.3 Création d'un fonds de caisse - Service du loisir

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir sur les lieux de l'argent liquide afin de transiger pour les camps de jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER une somme de 250 \$ afin de constituer une petite caisse pour le service du loisir, culture et vie communautaire;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 54-11100-000.

18-06-227

10.4 Protocole d'entente - Parc-école Carignan-Salières

CONSIDÉRANT la résolution 17-11-392 accordant un montant de 25 000 \$ dans le cadre du projet de parc-école pour l'aménagement de modules de jeux sur le terrain de l'école Carignan-Salières;

LE tout conditionnel à un protocole à intervenir entre les parties;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis par la Commission scolaire des Patriotes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général ou en son absence, le greffier, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente portant sur la participation financière de la Ville de Carignan au projet de parc-école Carignan-Salières.



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

18-06-228

10.5 Autorisation de passage - Route sans fin

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage pour l'évènement de la "Route sans fin" organisé par le CISSME Centre jeunesse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le passage des participants de la promenade à vélo "Route sans fin" sur le territoire de Carignan le 9 juin 2018;

LE TOUT conditionnel au maintien de la circulation sur les rues et routes concernées.

18-06-229

10.6 Entente de remboursement - Frais de non-citoyenneté et développement de la ringuette à Carignan

CONSIDÉRANT l'entente soumise avec l'Association de ringuette « Les Intrépides » afin que les joueuses de Carignan puissent bénéficier du tarif résident;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

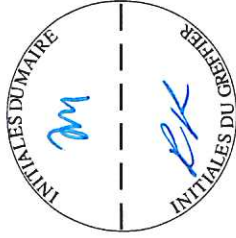
D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente au sujet du remboursement des frais de non-citoyenneté et développement de la ringuette à Carignan avec l'Association de ringuette « Les Intrépides »;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70190-447.

18-06-230

10.7 Autorisation - Barrage routier - Chevaliers de Colomb – 26 et 27 octobre 2018

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation des Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster pour un barrage routier, afin d'amasser des fonds pour les paniers de Noël;



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster à procéder à un barrage routier à l'intersection du chemin Bellerive et Grande-Allée, vendredi le 26 octobre 2018 de 15 h à 20 h 30 et samedi le 27 octobre 2018 de 8 h 30 à 17 h.

18-06-231

10.8 Demande de participation - Programme-souvenir 2018 - Société d'Agriculture du Chambly Régional

CONSIDÉRANT la demande de participation au programme-souvenir 2018 de la Société d'Agriculture du Chambly Régional dans le cadre de l'Exposition Agricole et Alimentaire de Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER un montant de 100 \$ en guise d'inscription de la Ville de Carignan au programme-souvenir 2018 de la Société d'Agriculture du Chambly Régional dans le cadre de l'Exposition Agricole et Alimentaire de Saint-Hyacinthe qui se tiendra du 26 juillet au 4 août 2018;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

11 RÉGLEMENTATION

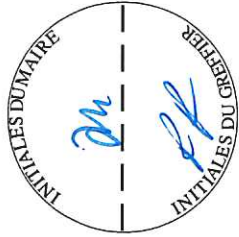
18-06-232

11.1 Adoption - Règlement no 497-A

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 497-A concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et remplaçant le règlement no 368, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Carignan

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 497-A concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et remplaçant le règlement no 368.

18-06-233

11.2 Avis de motion - Règlement no 84-5

Suite à la présentation du projet règlement par le greffier, avis de motion est donné par la conseillère Diane Morneau, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement no 84-5 amendant le règlement no 84 et ses amendements, afin d'augmenter à 1 288 000 \$ le montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 688 000 \$ provenant du surplus non affecté.

18-06-234

11.3 Avis de motion - Règlement no 501-A

Suite à la présentation du projet règlement par le greffier, avis de motion est donné par le conseiller Daniel St-Jean, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 501-A décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et remplaçant le règlement 493-A.

18-06-235

11.4 Avis de motion - Règlement no 503-A

Suite à la présentation du projet règlement par le greffier, avis de motion est donné par le conseiller Frédéric Martineau, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 503-A décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la municipalité et remplaçant le règlement no 303 et ses amendements.

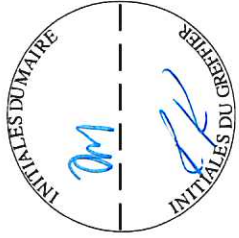
18-06-236

11.5 Avis de motion - Règlement no 483-2-U

Suite à la présentation du projet règlement par le greffier, avis de motion est donné par le conseiller Daniel St-Jean, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 483-2 modifiant le règlement de zonage numéro 483-U tel qu'amendé afin de modifier certaines dispositions portant sur les projets intégrés, les garages en plongés ainsi que les normes particulières, agrandir la zone P-132 à même la zone H-137, créer la zone H-140 à même la zone H-139, modifier les grilles des usages et normes des zones H-137, H-138, H-139 et créer la grille des usages et normes de la zone H-140.

12 INFORMATIONS

13 DIVERS



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

18-06-237

13.1 Embauche - Chef de division urbanisme par intérim

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Julie Guilmain à titre de chef de division urbanisme par intérim;

DE nommer madame Julie Guilmain à titre de fonctionnaire désigné et ce, en conformité avec le règlement des permis et certificats numéro 485-U;

DE nommer madame Julie Guilmain à titre de représentante de la Ville de Carignan au Comité consultatif régional d'aménagement (CCRA) de la M.R.C. de La Vallée-du Richelieu;

QUE le salaire de madame Julie Guilmain soit fixé à l'échelon 8, de la classe 3 de la Politique administrative et salariale 2017-2018-2019 du personnel cadre de la Ville de Carignan, incluant une reconnaissance de huit (8) années d'expériences;

QUE cet embauche soit rétroactive au 4 juin 2018;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-141.

18-06-238

13.2 Modification - Responsable des dossiers municipaux - Résolution 18-04-115

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-115 désignant, entre autres, comme responsable des dossiers municipaux pour les travaux publics et services techniques, le conseiller Frédéric Martineau et pour l'urbanisme et l'environnement, le conseiller Daniel St-Jean;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil d'apporter certaines modifications;

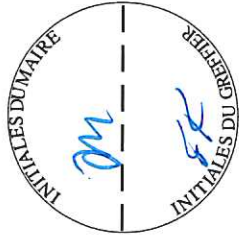
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE nommer le conseiller Daniel St-Jean, responsable des dossiers pour les travaux publics et services techniques;

DE nommer le conseiller Frédéric Martineau, responsable des dossiers pour l'urbanisme et l'environnement;

QUE la résolution 18-04-115 soit et est modifiée en conséquence.



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

18-06-239

13.3 Nomination - Représentant - Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur Martin Poirier, chef de division - travaux publics afin de représenter la Ville au sein du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

18-06-240

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 32.

Rémi Raymond
Greffier

Patrick Marquès
Maire